

**DÉLIBÉRATIONS**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D85-2017

Séance du 23 novembre 2017 – Convocation du 14 novembre 2017

Compte rendu affiché le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Claire LEBAHAR par Guillemette DEBORDE ; Youcef BOUREZG par Alain GOJON ; Myriam MARMONIER par Maria DA SILVA PIRES ; Xavier LAURE par Marc GRAZIANA ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI ; Andrée MANGUELIN par Yves ARTETA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Exprimés	27

**Objet : Tarifs 2018 droit de stationnement des taxis**

Pour 2018, il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs que 2017 soit 80€ par semestre pour les droits de stationnement des taxis

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **ADOpte les tarifs de droit de stationnement des taxis à 80€ par semestre pour l'année 2018, droit de stationnement qui sera mis à charge des bénéficiaires d'une autorisation d'exploitation d'un taxi délivrée par la Métropole.**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 23 novembre 2017  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 29/11/2017  
- Publication ou affichage le 30/11/2017  
Valérie GLATARD, Maire.

  


  
